

Brochure n° 3174 | Conventions collectives nationales

INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

IDCC : 716 | EMPLOYÉS ET OUVRIERS DE LA DISTRIBUTION DE FILMS

IDCC : 892 | CADRES ET AGENTS DE MAÎTRISE DE LA DISTRIBUTION DE FILMS

Accord du 23 octobre 2023

relatif aux salaires minimaux

NOR : ASET2351115M

IDCC : 716, 892

Entre l'(les) organisation(s) professionnelle(s) d'employeur(s) :

FNEF,

d'une part,

et le(s) syndicat(s) de salariés :

FCCS CFE-CGC ;

SNEC CGT ;

FASAP FO ;

F3C CFDT ;

CFTC communication,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Ce texte a pour objet de mettre à jour :

Le barème des salaires minima annexés à la convention collective des employés et ouvriers de la distribution des films de l'industrie cinématographique du 1^{er} mars 1973 (modifié par l'accord du 20 novembre 2017) et à la convention collective des cadres et agents de maîtrise de la distribution des films de l'industrie cinématographique du 30 juin 1976.

Il est appelé à se substituer à l'accord du 20 novembre 2017 s'agissant du barème des salaires minima.

Il est préalablement rappelé que la présente grille des métiers de la branche distribution de films ne peut remettre en cause la situation statutaire et/ou salariale acquise individuellement par les salariés antérieurement à la date de signature de la présente grille.

Article 1^{er} | Champ d'application de l'accord

Le présent accord s'applique aux salariés de la branche de la distribution cinématographique placés sous la convention collective des employés et ouvriers de la distribution des films de l'industrie cinématographique du 1^{er} mars 1973, et aux salariés de la branche de la distribution

cinématographique placés sous la convention collective des cadres et agents de maîtrise de la distribution des films de l'industrie cinématographique du 30 juin 1976.

Article 2 | *Objet de l'accord : définition du barème des salaires minima*

Le barème des salaires minima est annexé au présent accord : annexe 1 « Grille des métiers et barème des salaires minima ».

Article 3 | *Commission paritaire de suivi*

Conformément aux dispositions de l'avenant du 10 février 2011 portant création de la commission paritaire nationale, cette commission assure le suivi du présent accord selon les modalités de composition et de saisine fixées dans l'accord susvisé.

Article 4 | *Durée et extension de l'accord*

Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée à compter de sa date de signature. Il s'applique à compter des salaires du mois de sa signature.

La FNEF transmettra l'accord pour extension à la direction générale du travail. Elle informera les organisations syndicales des salariés des résultats de ces démarches.

Article 5 | *Entreprises de moins de 50 salariés*

Les entreprises n'ayant pas les ressources nécessaires en interne sont invitées à solliciter l'OPCO pour élaborer un diagnostic de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Cette disposition n'exonère pas les entreprises de moins de 50 salariés de l'application du présent accord dans son intégralité (accord et annexe).

Fait à Paris, le 23 octobre 2023.

(Suivent les signatures.)

Annexe 1

Grille des métiers et barème des salaires minima^[1]

Référence poste	Fonction	Niveau de compétence	Statut minimum	Description du poste	Salaire brut minimum mensuel
Fonction supports : gestion/finances					
Comptabilité	1. Assistant(e) comptable	Junior	Employé(e)	1	1 766,93 €
	2. Comptable	Junior	Agent(e) de maîtrise	2	1 988,93 €
	3. Responsable comptable	Confirmé(e)	Cadre B	3	2 353,55 €
	4. Directeur/directrice comptable	Maîtrise	Cadre B	4	3 578,16 €
Contrôle de gestion-analyste financier	1. Assistant(e) contrôleur/contrôleuse de gestion	Junior	Employé(e)	5	1 867,93 €
	2. Contrôleur/contrôleuse de gestion	Junior	Agent(e) de maîtrise	6	2 336,04 €
	3. Responsable contrôle de gestion	Confirmé(e)	Cadre B	7	2 991,12 €
	4. Directeur/directrice contrôle de gestion	Maîtrise	Cadre B	8	3 578,16 €
Trésorerie	1. Assistant(e) de trésorerie	Junior	Employé(e)	9	1 766,93 €
	2. Trésorier/trésorière	Junior	Agent(e) de maîtrise	10	2 353,55 €
	3. Responsable trésorerie	Confirmé(e)	Cadre B	11	2 991,12 €
Recouvrement	1. Assistant(e) recouvrement	Junior	Employé(e)	12	1 766,93 €
	2. Chargé(e) du recouvrement	Junior	Employé(e)	13	1 955,97 €
	3. Responsable du recouvrement	Confirmé(e)	Cadre B	14	2 991,12 €
Reversement	1. Assistant(e) reversement	Junior	Employé(e)	15	1 766,93 €
	2. Chargé(e) du reversement	Junior	Agent de maîtrise	16	1955,97 €
	3. Responsable du reversement	Confirmé(e)	Cadre B	17	2991,12 €

[1] Conformément à l'article 21 de la convention collective nationale du 1^{er} mars 1973.

Référence poste	Fonction	Niveau de compétence	Statut minimum	Description du poste	Salaire brut minimum mensuel
Audit interne	1. Assistant(e) audit interne	Junior	Employé(e)	18	1 867,93 €
	2. Chargé(e) d'audit interne	Junior	Agent(e) de maîtrise	19	1995,97 €
	3. Responsable de l'audit interne	Confirmé(e)	Cadre B	20	2 991,12 €
	4. Directeur/directrice de l'audit interne	Maîtrise	Cadre B	21	4 201,38 €
DAF	5. Directeur administratif et financier/directrice administrative et financière	Expert(e)	Cadre A	22	4 726,68 €
Fonction supports : ressources humaines					
Paies	1. Assistant(e) paie	Junior	Employé(e)	23	1 766,93 €
	2. Gestionnaire de paie	Confirmé(e)	Agent(e) de maîtrise	24	1 867,93 €
	3. Responsable de paie	Confirmé(e)	Cadre B	25	2 991,12 €
Ressources humaines	1. Assistant(e) RH	Junior	Employé(e)	26	1 867,93 €
	2. Gestionnaire RH	Confirmé(e)	Agent(e) de maîtrise	27	1 867,93 €
	3. Responsable RH	Confirmé(e)	Cadre B	28	2 991,12 €
	4. Directeur/directrice des ressources humaines	Maîtrise	Cadre B	29	4 201,38 €
Formation recrutement	1. Gestionnaire formation-recrutement	Junior	Agent(e) de maîtrise	30	1 867,93 €
	3. Responsable formation-recrutement	Confirmé(e)	Cadre B	31	2 991,12 €
Fonction supports : administratif					
Administration	1. Assistant(e) administratif	Junior	Employé(e)	32	1 766,93 €
	2. Assistant(e) de direction	Confirmé	Employé(e)	33	1 867,93 €
Fonction supports : juridique					
Juridique	1. Assistant(e) juridique	Junior	Employé(e)	34	1 867,93 €
	2. Juriste	Junior	Cadre B	35	2 387,54 €
	3. Responsable juridique	Confirmé(e)	Cadre B	36	2 991,12 €
	4. Directeur/directrice juridique	Maîtrise	Cadre B	37	4 201,38 €

Référence poste	Fonction	Niveau de compétence	Statut minimum	Description du poste	Salaire brut minimum mensuel
Fonction supports : informatique					
Informatique-systèmes d'information	1. Agent(e) de maintenance	Junior	Employé(e)	38	1 766,93 €
	2. Technicien(ne) système informatique	Junior	Agent(e) de maîtrise	39	2 336,04 €
	3. Responsable services informatiques-système d'information	Confirmé(e)	Cadre B	40	2 991,12 €
	4. Directeur/directrice services informations-systèmes d'information	Maîtrise	Cadre B	41	4 201,38 €
Fonction supports : services généraux					
Chauffeur(e) de direction	2. Chauffeur(e)	Junior	Employé(e)	42	1 766,93 €
Accueil-sécurité	1. Hôte(sse)-standardiste	Junior	Employé(e)	43	1 766,93 €
	1. Agent(e) de sécurité	Junior	Employé(e)	44	1 766,93 €
	3. Responsable de la sécurité	Confirmé(e)	Agent(e) de maîtrise	45	2 991,12 €
Services généraux	1. Employé(e) des services généraux	Junior	Employé(e)	46	1 766,93 €
	2. Chargé(e) des services généraux	Junior	Agent(e) de maîtrise	47	1 995,97 €
	3. Responsable des services généraux	Confirmé(e)	Agent(e) de maîtrise	48	2 991,12 €
Marketing/communication					
	1. Assistant(e) marketing-communication	Junior	Employé(e)	49	1 867,93 €
Presse-communication/événementiel	2. Chef(fe) de produit-chef(fe) de projet	Junior	Agent(e) de maîtrise	50	2 336,04 €
Promotion-partenariats	2. Chargé(e) de tournée-festival	Junior	Agent(e) de maîtrise	51	1 955,97 €
Trade marketing	2. Attaché(e) de presse-chargé(e) de communication	Junior	Agent(e) de maîtrise	52	1 955,97 €
	3. Responsable marketing-communication-che(fe) de groupe	Confirmé(e)	Cadre B	53	2 991,12 €
	4. Directeur/directrice marketing-communication	Maîtrise	Cadre B	54	4 201,38 €

Référence poste	Fonction	Niveau de compétence	Statut minimum	Description du poste	Salaire brut minimum mensuel
Commercial/vente					
Ventes-ventes internationales (y compris TV – vidéo-VAD)	1. Assistant(e) commercial	Junior	Employé(e)	55	1 766,93 €
	2. Chargé(e) de la clientèle	Junior	Agent(e) de maîtrise	56	1 955,97 €
	2. Attaché(e) commercial	Confirmé(e)	Cadre B	57	2 668,73 €
	3. Responsable grands comptes	Maîtrise	Cadre B	58	2 991,12 €
	4. Directeur/directrice des ventes commercial	Maîtrise	Cadre B	59	4 201,38 €
Programmation	1. Assistant(e) programmeur/programmatrice	Junior	Employé(e)	60	1 766,93 €
	2. Programmeur/ programmeur-trice	Confirmé(e)	Agent(e) de maîtrise	61	1 971,42 €
	2. Administrateur/administratrice des ventes	Confirmé(e)	Agent(e) de maîtrise	62	2 808,81 €
	3. Responsable de la programmation	Confirmé(e)	Cadre B	63	2 991,12 €
	4. Directeur/directrice de la programmation	Maîtrise	Cadre B	64	4 201,38 €
Acquisitions					
	2. Chargé(e) des acquisitions	Junior	Agent(e) de maîtrise	65	1 955,97 €
	3. Responsable des acquisitions	Confirmé(e)	Cadre B	66	2 991,12 €
	4. Directeur/directrice des acquisitions	Maîtrise	Cadre B	67	4 201,38 €
Opérations					
Logistique	1. Assistant(e) techn-log-achats	Junior	Employé(e)	68	1 766,93 €
	2. Coordinateur/coordinatrice techn-log-achats	Junior	Agent(e) de maîtrise	69	1 955,97 €
	3. Responsable techn-log-achats	Confirmé(e)	Cadre B	70	2 991,12 €
	4. Directeur/directrice techn-log-achats-opérations	Maîtrise	Cadre B	71	4 049,85 €
Projectionniste	2. Projectionniste	Junior	Employé(e)	72	1 867,93 €
Missions transverses					
	Chef(fe) de mission	Maîtrise	Cadre B	73	3 079,70 €
	Chef(fe) de projet	Maîtrise	Cadre B	74	2 486,42 €
	Attaché(e) de projet	Maîtrise	Cadre B	75	2 486,42 €
	Directeur/directrice de la distribution	Expert(e)	Cadre A	76	4 726,68 €